

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XI.

No. 38.

Prix du numéro, 7 centims.—Annonces, laligne, 10 centims.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 16 SEPTEMBRE 1880

## AVIS IMPORTANTS

*L'Opinion Publique* est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

## NOTRE PRIME

Nous avons à offrir à nos abonnés, cette année, une prime qui va faire sensation, la plus belle à l'exception d'une seule, de toutes celles que nous avons données depuis l'existence de L'OPINION PUBLIQUE. C'est une grande gravure qui représente la sainte Vierge tenant sur ses genoux le Christ et saint Jean-Baptiste enfants. Rien de plus poétique, de plus charmant que cette gravure; elle éveille les souvenirs les plus religieux, inspire les sentiments les plus suaves. Nous sommes sûrs que ceux qui l'auront vue une fois, voudront l'avoir à tout prix pour la faire encadrer.

Que nos abonnés se hâtent donc de payer ce qu'ils nous doivent afin d'avoir droit à cette prime et que ceux qui ne sont pas encore abonnés à L'OPINION PUBLIQUE se hâtent de le devenir.

Il n'y a pas un pays au monde où les propriétaires de journaux offrent au public autant d'avantages. "Je suis heureux, nous disait quelqu'un, d'être abonné à L'OPINION PUBLIQUE, c'est un journal intéressant et instructif; il forme relié un volume précieux que je conserve avec soin, mais que je puis vendre au bout de l'année assez cher pour me rembourser de ce qu'il me coûte, et j'ai par-dessus le marché une prime qui vaut, à elle seule, le prix de l'abonnement." Rien de plus vrai et ceux qui sont en état d'apprécier ces avantages devraient se faire un devoir de répandre partout L'OPINION PUBLIQUE, de la faire recevoir dans toutes les familles où on sait lire.

Auront droit à notre prime tous ceux qui auront payé leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain et les nouveaux abonnés qui auront payé une année d'avance.

## M. NARCISSE VALOIS

Nous sommes toujours heureux de pouvoir offrir à l'admiration de nos lecteurs la vie de nos compatriotes qui, dans le commerce et l'industrie, se sont distingués par leur esprit d'entreprise, leur patriotisme et leurs vertus. Nous l'avons déjà dit : il faut rendre hommage aux services rendus à la société par l'homme de profession, mais nous avons encore plus d'admiration pour ceux qui, dans le commerce et l'industrie, donnent à notre population l'exemple du travail et de l'esprit d'entreprise, font vivre par leur activité des milliers de familles, et démontrent que même dans les affaires nous pouvons lutter contre nos compatriotes d'origine anglaise lorsque nous sommes sur un pied d'égalité.

M. Valois était un de ceux-là, un de ces hommes actifs et entreprenants qui cherchent à concilier l'intérêt public et national avec leur propre intérêt. Bon père, bon citoyen, excellent catholique, il cherchait en toutes choses le bonheur de sa famille, l'honneur de ses compatriotes, le bien de la société et de la religion. Pendant quarante ans, on l'a vu à l'œuvre et jamais il ne s'est démenti, toujours on l'a vu à la tête de tous les bons mouvements, de toutes les entreprises nationales, de toutes les œuvres de charité.

M. Valois était né à Vaudreuil en 1811, d'une famille de cultivateur. Il entra au collège de Montréal à l'âge de douze ans, et en sortit après sa rhétorique pour entrer comme apprenti tanneur et corroyeur chez M. Simon Valois, son oncle, qui le prit sous sa protection.

En 1837, il succéda à M. Simon Valois qui reconnut son mérite, et lui donna une grande marque de confiance en lui remettant son établissement entre les mains.

Disons en passant que M. Narcisse Valois fut alors ce qu'il n'a cessé d'être, un véritable patriote. Il était l'un des "Fils de la liberté," et fut obligé de se cacher pendant les troubles pour échapper à la prison.

M. Valois ne commença à prospérer sérieusement qu'en 1840, comme tanneur et marchand de cuir.

Voyant que la demande du cuir devenait considérable, il eut l'idée, en 1844, d'ouvrir une tannerie dans un endroit de la campagne où l'écorce de pruche pouvait être achetée à bon marché. Il jeta les yeux sur le village de Ste-Scholastique qui était alors peu considérable, et y créa un établissement qui a beaucoup contribué à faire de ce village une place d'affaires.

Il prit plus tard en société M. L.-C. Leduc, homme honnête et capable.

En 1862, il ouvrit une manufacture de chaussures sur la place Jacques-Cartier. Il eut d'abord pour associé M. Pierre Labelle, et plus tard son fils, M. Jude Valois.

Pendant plusieurs années, M. Valois perdit de l'argent avec cet établissement, et il vint un moment où il eut l'idée de l'abandonner; il fut retenu par la généreuse pensée que fermer son établissement c'était priver plusieurs centaines de personnes de leur pain quotidien.

Il continua et fit pendant quelque temps d'excellentes affaires; mais les mauvais jours arrivèrent, la crise, la terrible crise financière éclata. Comme tant d'autres M. Valois en fut victime; il lutta vainement contre la mauvaise fortune, elle fut

plus forte que lui. Ces revers l'accablèrent et affectèrent sa santé. Il comprit qu'à son âge il n'aurait ni le temps ni la force de refaire sa position et d'assurer l'avenir de sa famille comme il l'aurait voulu. On le vit décliner sensiblement, et ses amis comprirent qu'il ne remonterait pas le courant qui l'entraînait. Ayant toujours vécu en bon chrétien il vit arriver la mort sans frayeur et se résigna de bon gré à la volonté de la providence.

Il laisse une nombreuse famille qui ne peut trop regretter celui qu'elle a perdu.

L.-O. D

## ÇA ET LÀ

Le *Journal des Trois-Rivières* et quelques autres journaux, ne sachant comment répondre à ce que nous avons dit, nous condamnent pour ce que nous n'avons pas dit. Ils persistent à prétendre que nous prêchons la révolte contre les doctrines énoncées par nos évêques relativement au secret de la confession.

Le *Canadien* cite le mandement publié par les évêques quelque temps avant l'arrivée de Mgr Conroy, et parle de manière à faire croire que c'est le seul bon. Les autres, et en particulier la lettre pastorale du 22 octobre 1877, ne vaudraient rien.

Le *Nouveau-Monde* a répété cent fois, dans un article de quatre grandes colonnes, que le clergé avait le droit de se mêler de politique, et que son influence était moins à craindre que celle d'une foule de gens qui écrivent ou pérorent sur les *hustings*.

Avons-nous dit le contraire? Evidemment, nos confrères sont trop intelligents pour ne pas comprendre les distinctions que nous avons faites en nous appuyant sur les mandements des évêques, mais l'esprit de parti les pousse à dénaturer nos paroles afin d'avoir l'occasion de faire du zèle.

Jusqu'à la *Minerve* qui, à propos de la prime de L'OPINION PUBLIQUE, insinue sournoisement que nous avons voulu attentir au secret de la confession et à la liberté du culte.

M. Gélinas s'oublie, il est en train d'imiter son *ami* Tardivel. Ayant fait ce que sa conscience lui dictait, il devrait, respectant les convenances, se rappeler qu'il était hier encore notre collaborateur. Sa religion ne doit pas l'obliger de faire des insinuations aussi malveillantes.

Il faut que notre position soit bien forte pour qu'on ne puisse nous répondre sans avoir recours à l'injure et au mensonge, et il faut qu'on ait peu de confiance dans le clergé pour essayer de lui faire croire que nous sommes son ennemi.

Les ennemis du clergé sont ceux qui le trompent en approuvant publiquement ce qu'ils condamnent privément dans des termes que nous ne voudrions pas employer. L'avenir dira quels ont été les véritables amis du clergé et de la religion dans ce pays.

Nous aurions peut être du, dans notre intérêt personnel, ne pas nous exposer à la malice de nos adversaires et ne pas leur fournir l'occasion qu'ils cherchaient de nous faire du tort et de faire preuve de leur zèle néfaste pour le clergé; nous jouons un rôle ingrat et dangereux, mais que deviendraient la religion et la liberté politique dans ce pays, si personne n'avait

le courage de signaler les dangers qui les menacent?

Notre consolation est de savoir que nous sommes l'écho d'un bon nombre de prêtres distingués et de bons citoyens appartenant aux deux partis et que Celui qui connaît et voit tout saura faire la différence entre nos motifs et ceux de quelques-uns de nos adversaires.

Le *Nouveau-Monde* dit que nos articles l'ont surpris vu que depuis quelque temps nous paraissions nous rapprocher des conservateurs.

Si pour être conservateur il faut sacrifier ses droits de citoyen, renoncer à son jugement et à sa conscience, se taire quand c'est un devoir de parler, approuver ce qu'on condamne pour ne pas se faire de tort, nous ne le serons jamais.

\* \*

Une action en séparation de biens intentée par madame Trudel contre son mari, a fait quelque bruit. Ceux qui connaissent M. le sénateur Trudel savent qu'il n'est pas responsable de ses infortunes domestiques. Si on peut reprocher à M. Trudel trop de raideur dans les principes, on ne peut s'empêcher de l'estimer et de reconnaître que sa conduite privée est conforme à ses principes; il pratique sincèrement ce qu'il croit profondément. Ils ne sont pas assez communs ces hommes-là pour qu'on ne leur rende pas justice.

Une déclaration sous serment de M. Renaud son beau-frère, a dû achever de convaincre tous ceux à qui il pouvait rester des soupçons. M. Renaud a montré du courage en sacrifiant sa sœur pour rendre justice à un homme de bien. Voici cette déclaration :

Province de Québec, }  
District de Montréal. } Cour Supérieure.

Dame M. Z. A. Renaud, demanderesse vs. l'hon. F. X. A. Trudel, défendeur.

Je, Napoléon Renaud, négociant de la cité et du district de Montréal, étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, dépose et dis :

Je suis âgé de vingt-sept ans. Je connais très intimement les parties en cette cause; car outre que la demanderesse est ma sœur, et le défendeur mon beau-frère, j'ai demeuré plusieurs années chez eux, entre les années dix-huit cent soixante-et-dix-huit et dix-huit cent soixante-et-treize.

Depuis, j'ai été en relations continues avec le défendeur, relations sociales aussi bien que relations d'affaires. Quant à la demanderesse, je l'ai aussi fréquentée très souvent et très intimement jusqu'à il y a environ deux ans. Depuis ce temps, j'ai eu cependant de nombreuses entrevues avec elle comme exécuteur testamentaire de feu mon père l'hon. Louis Renaud.

J'ai eu ample occasion de juger de la manière dont M. Trudel dirige l'éducation de ses enfants à qui je porte un grand intérêt. Il y apporte un très grand soin et ne néglige rien pour leur donner une éducation parfaite sous tous les rapports. Il est aussi très bon pour eux et très attentif à tous leurs besoins. Je crois fermement qu'il est du plus haut intérêt de ces enfants, qu'ils demeurent tous, même Paul, le plus jeune, sous la direction et les soins immédiats de leur père, le défendeur. Quant à la demanderesse, je n'hésite pas à déclarer que je ne la considère pas du tout qualifiée pour diriger l'éducation de ses enfants. A part certains soins matériels, tels que ceux de la toilette, par exemple, auxquels elle porte une attention même excessive, elle ne paraît pas comprendre l'importance et même la nature d'une bonne éducation domestique, religieuse et intellectuelle. D'un caractère orgueilleux, vindicatif, égoïste et emporté, elle leur donne très souvent le spectacle d'une personne préoccupée uniquement au soin de satisfaire ses haines et ses volontés les plus arbitraires, même ses caprices pour le triomphe desquels elle se livre à de grands excès. Très sou-